

Office fédéral des routes OFROU
3003 Berne
Par courrier électronique :
konsultation-FV@astra.admin.ch

Berne / Puidoux, le 20 mai 2022

1 | 1

Modification de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite (OMCo) et de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) – Prise de position commune FRE/ASMC

Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position dans le cadre de la consultation sur les modifications de l'ordonnance sur les moniteurs de conduite (OMCo) et de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC).

L'Association Suisse des Moniteurs de conduite ASMC et la Fédération Romande des Ecoles de Conduite FRE ont examiné ensemble le projet d'adaptations en interne. Nous sommes heureux que les demandes que nous avons déposées dans le cadre de la révision du règlement de l'examen professionnel fédéral de moniteur/monitrice de conduite de toutes les catégories aient été prises en compte.

Les associations ne sont pas d'accord avec la suppression de l'obligation d'obtenir une autorisation pour les simulateurs de conduite. Celle-ci ne semble pas nécessaire à l'application de l'arrêt du TAF en question et n'est pas objectivement appropriée.

Meilleures salutations

**Association Suisse des
Moniteurs de Conduite**



Michael Gehrken, Président

Fédération Romande des Écoles de Conduite



Pascal Moesch, Président